

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE GAMARDE LES BAINS**

séance du 29 février 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation  
20.02.2024

Date d'affichage  
20.02.2024

Objet de la délibération

Subvention pour la course  
LA PASSEM

l'an deux mille vingt quatre

et le 29 février

à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Jérôme Curutchet, maire.

**Présents :** Mmes Sophie Despériès, Camille Dulamon, Isabelle Dugène, Nathalie Garein, Solange Lassalle, Maryse Lespez, Céline Villenave et Mrs Jean-Marc Castets, Patrick Dupreuilh, Denis Lacape, Adelino Machado et Julien Lageste

**Excusés :** Mrs Pierre Lanquetin

**Absents :** Mme Patricia Roudaut

**Procurations :** Pierre Lanquetin à Sophie Despériès

**Secrétaire de séance :** Sophie Despériès

Monsieur le Maire présente une demande de l'association paloise LIGAMS qui organise une course intitulée LA PASSEM.

C'est une course relais qui parcourt la Gascogne et qui est organisée tous les deux ans par cette association. Elle présente deux objectifs majeurs : promouvoir la lenga nosta (notre langue, on l'appelle occitan, gascon, patois) et collecter des fonds nécessaires à des projets en sa faveur.

En 2024, LA PASSEM va parcourir 1100 km, pendant six jours et cinq nuits sans interruption. Elle partira de Tarbes le mardi 30 avril à 15h00, traversera 5 départements (Hautes-Pyrénées, Hautes-Garonne, Gers, Pyrénées-Atlantiques, Landes) et arrivera à Mont-de-Marsan le dimanche 05 mai à 12h00.

Cette course se veut avant tout et à la fois :

- un symbole : l'urgence et la nécessité de la transmission de la langue,
- un outil : pour financer des initiatives en faveur de la langue,
- un échange pour communiquer et partager,
- une rencontre pour une fête autour de la langue.

Le parcours est divisé en 43 secteurs et dans chaque secteur une équipe de bénévoles s'est constituée pour organiser le passage de LA PASSEM sur leur territoire. Dans les Landes, la course va parcourir 270 km et traverser 57 communes. Elle arrivera dans le secteur 39 (Hinx/Audon 24 km) le samedi 04 mai à 23h48 et passera par les communes de Hinx, Gamarde-les-Bains, Montfort-en-Chalosse, Nousse, Poyanne, Onard et Audon.

Le passage sur la commune de Gamarde-les-Bains se fera donc dans la nuit du samedi 04 au dimanche 05 mai : Il y aura sept kilomètre, du km 990 au km 996, avec un passage au centre du village à 00h27 (km 994).

Pour apporter un soutien à l'organisation de cette course, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 100.00 € à l'association Ligams.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :**

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le

5 mars 2024

Et publication du

5 mars 2024

- **Décide** d'accorder une subvention exceptionnelle de 100.00 € à l'association Ligams de Pau pour l'organisation de la course LA PASSEM.
- **Charge** Monsieur le Maire de mandater cette subvention.

Secrétaire de séance,  
Sophie DESPERIES



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
J. CURUTCHET, Maire

